

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 14 avril 2025**  
~~~~~

GRAND SITE DE FRANCE GORGES DE L'HÉRAULT (SECTEUR SUD)
DEMANDE DE SUBVENTIONS
ÉTUDE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE MISE EN DÉFEND DU STATIONNEMENT

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 14 avril 2025 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 1 avril 2025.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Christine DEBEAUCE, M. Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, Mme Marie-Françoise NACHEZ à Mme Martine BONNET, Mme Marie-Hélène SANCHEZ à M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY à M. Marcel CHRISTOL, M. Bernard GOUZIN à M. Christian VILOING, M. Jean-Luc DARMANIN à Mme Monique GIBERT.

Absents

M. Xavier PEYRAUD, M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 39	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Daniel JAUDON			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'arrêté préfectoral n°2023-10-DRCL-0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH), en particulier sa compétence supplémentaire en matière de gestion du « Grand Site de France Gorges de l'Hérault » ;

CONSIDERANT que dans le cadre de la mise en œuvre du plan de circulation et stationnement du secteur Sud des gorges de l'Hérault, l'un des objectifs est de réduire les stationnements sauvages dans les gorges, d'externaliser une partie des stationnements sur les villages portes et de développer les modes de déplacements doux (navettes, vélo, piétons...),

CONSIDERANT que dans ce contexte, il est proposé de mener une étude de maîtrise d'œuvre paysagère afin de supprimer les stationnements sauvages de certains secteurs des gorges de l'Hérault présentant à la fois des problèmes de sécurité, de qualité d'accueil, ainsi que d'impact paysager et environnemental,

CONSIDERANT que la CCVH souhaite dans ce contexte solliciter un financement auprès de la DREAL Occitanie pour la réalisation d'une étude de maîtrise d'œuvre portant sur la mise en défend du stationnement sur la RD4 entre Clamouse et Saint-Guilhem-le-Désert,

CONSIDERANT qu'il s'agit d'une étude opérationnelle qui va décliner concrètement les aménagements et dispositifs à mettre en place pour réguler le stationnement automobile sur la RD4 au cœur des Gorges de l'Hérault et qu'elle sera par conséquent rapidement suivie d'actions d'aménagement,

CONSIDERANT que le coût de l'étude est estimé à 8 000 € HT pour laquelle sera sollicité le soutien de la DREAL à hauteur de 6 400 € soit un taux de 80% conformément au plan de financement prévisionnel 2025 ci-annexé,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'autoriser le Président à solliciter l'État pour la demande de subventions, dans la limite de 80% de financement, ou tout autre financeur,
- d'autoriser le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense pour la communauté de communes, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'État N° 3778
Publication le 15/04/2025
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 15/04/2025
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20250414-20907-DE-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO
Secrétaire de séance



Daniel JAUDON

Plan de financement prévisionnel

Etude de maîtrise d'œuvre "Mise en défend de stationnement sur RD 4"

<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>		
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
Etude de Maitrise d'œuvre					
Mise en défend du stationnement	8 000 €	100%	DREAL	6 400 €	80%
			PART FINANCEURS	6 400 €	80%
			PART AUTOFINANCEMENT	1 600 €	20%
TOTAL HT	8 000,00 €	100%	TOTAL HT	8 000,00 €	100%